

DROITS ET RESPONSABILITÉS FACE À LA FAIM

Enquête sur les conditions de vie dans un contexte de volatilité des prix alimentaires au Burkina Faso (Kaya et Nessesmentenga)

Dr. KIBORA Ouhonyioué Ludovic

Maître de recherche en anthropologie, INSS/CNRST ; coordinateur de la recherche

AVEC LA COLLABORATION DE :

Dr. NAKOULMA G. Arouna

Géographe, chargé de recherche,

Dr. ZERBO Roger

Anthropologue, Chargé de recherche

Dr. KORAHIRÉ A. Joël

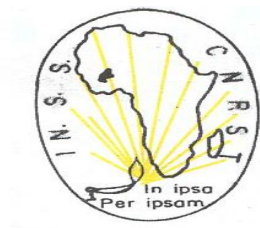
Économiste, attaché de recherche

Mme HEMA K. Brigitte

Technicienne supérieure de recherche

M. DAYAMBA K. Francis

Technicien supérieur de recherche



AVANT-PROPOS

Au Burkina Faso, la situation alimentaire est préoccupante car la faim touche plusieurs centaines de milliers de personnes, et en particulier les enfants, qui souffrent de malnutrition. La population pratique une agriculture principalement tournée vers l'auto-consommation et les récoltes sont tributaires des précipitations. En outre, les troubles socio-politiques dans les pays voisins du Burkina Faso engendrent un déplacement massif des populations, qui vivent dans l'insécurité sanitaire et alimentaire. Pour minimiser les effets de la crise alimentaire et la flambée des prix, des politiques et programmes ont été élaborés et mis en œuvre par le gouvernement pour lutter contre la pénurie alimentaire. Les actions du gouvernement sont soutenues par de nombreux partenaires techniques et financiers. Face à la cherté de la vie, les organisations de la société civile interpellent les autorités mais également les commerçants qui spéculent sur les prix des produits de consommation. Bien qu'étant conscientes de vivre dans des conditions socio-climatiques difficiles, les populations tiennent pour responsables l'État dans les cas de famine et de cherté de la vie. Cette étude, qui s'est déroulée dans la province du Sanmatenga à environ 100 kilomètres au nord-est de Ouagadougou, donne une idée des perceptions des populations en matière de droit à l'alimentation dans un contexte de volatilité des prix alimentaires.

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	4
RESUMÉ	6
1 INTRODUCTION	8
2 MÉTHODES	9
3 CONTEXTE NATIONAL.....	13
5 PRINCIPALES CONCLUSIONS SUR L'ÉVOLUTION DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES.....	26
6 RESPONSABILITÉS LOCALES PAR RAPPORT AU DROIT À L'ALIMENTATION	30
7 ACTEURS STRATÉGIQUES ET RESPONSABILITÉS FACE À LA FAIM	32
8 LES MOUVEMENTS SOCIAUX DE VEILLE CONTRE LA FAIM.....	34
9 RECOMMANDATIONS	35
CONCLUSION.....	36
NOTES	37
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	38
REMERCIEMENTS	39

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AG/CNSA	Assemblée Générale du conseil National de sécurité Alimentaire
AMVS	Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou
ANVAR	Agence Nationale de Valorisation des Résultats de Recherche
APEX	Agence de Promotion des Exportations
ATAD	Alliance Technique d'Assistance au Développement
BF	Burkina Faso
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CILSS	Comité Inter État de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
COPROSSUR	Conseil Provincial de Secours d'urgence et de Réhabilitation
C.P.F.	Confédération Paysanne du Faso
CPSA	Comité de Prévision de la sécurité alimentaire
CT/CNSA	Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire
CVD	Conseil Villageois de Développement
CRDI	Centre de Recherche pour Le Développement International
CONASUR	Conseil National de Secours d'urgence et de Réhabilitation
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale
DGVRI	Direction Générale de valorisation des Résultats de recherche et de l'Innovation
DSEAD	Département Socio-Économie et Anthropologie du Développement
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EFSA	Emergency Food Security Assessment
EPA	Enquête Permanente Agricole
FAO	Food and Agriculture Organization
FERT/ACIR	Fédération pour le Renouveau de la Terre/Association Champenoise pour la Coopération Inter-Regionale
FEWS NET	Famine Early Warning Systems Network (réseau de système d'alerte précoce contre la famine de l'USAID)
HEA	<i>Household Economy Approach</i> ou analyse de l'économie des ménages
INERA	Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles
INSD	Institut National de la Statistique et de Démographie
ISTA	International Seed Testing Association
INSS	Institut des Sciences des Sociétés
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
JAT	Association Jeunes au Travail
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MAM	Malnutrition Aiguë Modérée
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances

MRSI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCADES	L'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OFNACER	Office National des Céréales
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisme Non Gouvernemental
Oxfam	Oxford Committee for Famine Relief
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PAPSA	Projet d'amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire
PDDAA	Programme détaillé de Développement de l'Agriculture Afrique
PNN	Politique Nationale de Nutrition
PNSA	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire
PNOCSUR	Plan National D'organisation et de Coordination des Secours d'Urgence
PNSR	Programme National sur Le Secteur Rural
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PPCB	Projet Pôle de Croissance de Bagré
RNA	Régénération Naturelle Assistée
RRI	Résultats de Recherche et de L'Innovation
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement Durable
SE-CNSA	Secrétaire Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SIM	Système d'Information des Marchés
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SP/CONASUR	Secrétaires Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
SONAGESS	Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaire
SNS	Service National des Semences
TEC	Tarif Extérieur Commun
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UFR/SVT	Unité de Formation et de Recherche en Science de la Vie et de la Terre

RESUMÉ

Cette année, le programme de recherche commandité par l'ONG Oxfam se poursuit pour sa seconde année consécutive. Le but de la recherche à cette étape est de mettre en évidence les perceptions des populations sur le droit à l'alimentation et de savoir dans quelle mesure les institutions se sentent responsables et prennent au sérieux leur responsabilité face à la gestion de la crise alimentaire et de la famine. Des sanctions sont-elles prises lorsque des populations sont victimes de la famine ? Contre qui les sanctions sont-elles prises ? Quelles sont les personnes tenues pour responsables par les populations elles-mêmes dans des situations de famine ?

Durant le mois de novembre 2013, des enquêtes ont été effectuées auprès des institutions, des personnes ressources, des consommateurs et des responsables politiques et administratifs dans la ville de Kaya et le village de Nessemtega. L'équipe de recherche a rencontré les mêmes profils d'informateurs en 2012 et 2013, dans le but de comprendre l'évolution des habitudes et le comportement des populations face à l'évolution des prix des denrées alimentaires. L'équipe a utilisé un questionnaire semi-directif qui comportait des questions ouvertes et des questions fermées. Elle a récolté des données qualitatives qui permettent d'apprécier d'une part, l'évolution des prix des produits alimentaires et les actions entreprises au niveau individuel, familial, communautaire et d'autre part, au niveau institutionnel en vue de réguler les prix et de minimiser les effets négatifs de la crise alimentaire.

Le Burkina Faso est confronté à une insécurité alimentaire permanente au regard des aléas climatiques et de la fluctuation des prix des denrées alimentaires. Malgré une bonne saison agricole en 2012-13 et des récoltes abondantes dans certaines localités : « Selon les données, la production définitive 2012-2013¹ s'élève à 4 898 544 tonnes contre 3 666 405 tonnes en 2011, soit une progression de 33,6 %. Le bilan céréalier définitif 2012-2013 révèle un excédent brut de 665 814 tonnes, soit environ 20 % des besoins de consommation humaine et un excédent net de 989 940 tonnes représentant 30 % des besoins de consommation humaine » (Kowoma Marc DOH du Quotidien d'Information Sidwaya, février 2013), des poches de famine notamment dans la région du Centre-Nord, ainsi que de la malnutrition infantile.

Le Burkina Faso a mis en place de nombreuses politiques et stratégies pour assurer la sécurité alimentaire des populations vulnérables. Des options de politiques publiques à l'échelle nationale, régionale et internationale sont entreprises pour assurer une qualité de vie aux populations confrontées à la faim. Il existe des mécanismes de régulation des prix sur le marché des produits de grande consommation et plus particulièrement les céréales : maïs, riz, sorgho, niébé. Ainsi, une politique de fixation des prix des céréales « à prix social » est en vigueur à travers la Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaire (SONAGESS). La ligue des consommateurs (organisation de la société civile) contribue efficacement à la réussite de cette stratégie.

Dans les sociétés burkinabè, il existe également un système de solidarité traditionnelle qui recommande aux plus aisés de venir en aide aux plus démunis. En milieu urbain, les actes de générosité des riches et des organisations caritatives permettent de soutenir les personnes en difficulté à assurer leurs besoins alimentaires. Face à la cherté de la vie, les organisations de la société civile interpellent les autorités mais également les commerçants qui font de la spéculation sur les prix des produits de consommation. Bien qu'étant conscientes de vivre dans des conditions socio-climatiques difficiles, les populations tiennent pour responsable l'État dans les cas de famine et de cherté de la vie.

Il ressort de nos enquêtes que malgré les efforts réalisés par l'État et ses partenaires, les populations rencontrent toujours des difficultés à se nourrir compte tenu de la cherté de la vie qui

va crescendo. L'État à travers des services techniques s'implique certes dans la lutte contre la pénurie et la volatilité des prix alimentaires en prenant des mesures permettant la disponibilité de céréales et en faveur de l'augmentation du pouvoir d'achat, mais cela ne semble pas avoir beaucoup d'impact sur le grand nombre des populations. Parallèlement, pour résister aux chocs liés à l'insécurité alimentaire celles-ci activent les systèmes traditionnels de solidarité et de soutiens mutuels qui eux aussi ont leur limite. Dans un tel contexte, le droit à l'alimentation n'est pas un fait que les populations intègrent systématiquement dans leurs rapports aux pouvoirs publics. La responsabilité à l'alimentation des membres du ménage incombe au chef de ménage et assez souvent on s'en remet à Dieu en cas de difficulté à se nourrir. Toutefois les pouvoirs publics sont indexés, voire interpellés sur leur rôle de régulateur, lorsque les populations estiment qu'ils ont une grande responsabilité dans la volatilité des prix alimentaires.

1 INTRODUCTION

Les Nations unies constatent que pour l'année 2013, environ 20 millions de personnes ont fait face au risque d'insécurité alimentaire dans la région du Sahel, dont 1,3 million au Burkina Faso. Pour les enfants, environ 5 millions d'enfants souffrent de malnutrition aiguë et sévère (MAS). Au Burkina Faso, environ 500 000 (Lefaso.net, 2014)² enfants sont dans cette situation. En raison de la crise politico-administrative, la région du Sahel enregistre à la date du 1^{er} janvier 2014, une population de 700 000 réfugiés (hommes, femmes et enfants) dont 35 000 vivent sur le territoire du Burkina Faso. Ils se sont déplacés suite à la sécheresse et surtout suite aux crises sociopolitiques du Mali et en Côte d'Ivoire (Robert Piper, 2014)³. La situation humanitaire et alimentaire est donc très préoccupante et ne s'est pas améliorée au cours des 12 derniers mois. C'est pour cette raison que le Burkina Faso et ses partenaires ont lancé en janvier 2014, un appel à l'aide à la communauté internationale pour la région du Sahel.

Environ 80% de la population du Burkina Faso se consacre à l'activité agricole ; principalement la production céréalière, mais aussi aux cultures de rente. On remarque un fort intérêt des gouvernants et des populations pour la sécurité alimentaire. C'est dans ce sens qu'ont été mis en place des stratégies de réduction de la pauvreté au Burkina Faso à travers la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2011–2015 (SCADD) et de nombreux programmes visant la sécurité alimentaire.

L'objectif général du programme d'étude est d'identifier et d'analyser les mécanismes de réponse à court et à long terme de la vulnérabilité des populations face à la fluctuation des prix des produits alimentaires en zone rurale et semi-urbaine du Burkina Faso (cas de la région du Centre-Nord).

De manière spécifique, il s'agit de mettre en évidence les changements de comportement des populations entre 2012 et 2013 face à la volatilité des prix des produits agricoles et le rôle des institutions dans la prise en charge des personnes en situation d'insécurité alimentaire.

La recherche menée cette année 2013 fait suite à une première année de recherche en 2012 sur la volatilité des prix des denrées alimentaires. Elle est conduite par la même équipe dans les mêmes localités (Kaya et Nessesmenga) dans le but d'analyser les comportements des populations face à la volatilité des prix des denrées alimentaires. Cette année, il s'agit d'analyser les points de vue sur la responsabilité individuelle, collective et institutionnelle face au droit à l'alimentation et aux problèmes alimentaires.

2 MÉTHODES

2.1 COLLECTE DES INFORMATIONS

L'étude commanditée et financée par l'ONG Oxfam se déroule pour la deuxième année consécutive dans 10 pays : Bangladesh, Bolivie, Burkina Faso, Éthiopie, Guatemala, Indonésie, Kenya, Pakistan, Vietnam et Zambie. Il s'agit d'une approche multisite et les mêmes outils sont proposés aux 10 pays. Au Burkina Faso, c'est la ville de Kaya (zone semi-urbaine) et le village de Nessemtennga (zone rurale) qui ont été retenus.

La mission est organisée par une équipe de recherche de l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) qui est l'un des quatre Instituts du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). Dans la présente étude, les chercheurs se posent des questions depuis plusieurs années pour savoir comment contribuer à l'adoption des comportements permettant aux populations d'assurer une autosuffisance alimentaire et de faire face à la crise alimentaire. La méthode, essentiellement participative et qualitative, s'intéresse particulièrement aux questions de gouvernance et de responsabilité contre la faim.



Le 7 novembre 2013 : Dans le village de Nessemtennga, le coordonnateur général de la recherche Dr. Ludovic O. KIBORA accompagné des enquêteurs : Mr Mando Djibril et Mr Segda Ablassé lors d'un entretien avec le chef du village de Nessemtennga. Cette visite de terrain avait pour but de maintenir un contact permanent avec les acteurs locaux en vue d'une meilleure adhésion à l'étude.

Source : INSS Enquête Oxfam, Nov. 2013



Le 7 novembre 2013 : Dans le village de Nessemtennga, cette photo de l'équipe de recherche en compagnie du chef de Nessemtennga vient immortaliser l'image d'une collaboration parfaite.

Source : INSS Enquête Oxfam, Nov. 2013



Le 4 novembre 2013 : Dans le village de Nessemtennga

Séance d'animation de focus group avec les restaurateurs du village, en majorité des femmes. Ces personnes étant en contact permanent avec la réalité des prix des produits alimentaires au quotidien ont été très utiles dans les discussions animées par Mlle Kagambega et Mr Mando.

Source : INSS Enquête Oxfam, Nov. 2013



Le 8 novembre 2013 : Dans le village de Nessemtennga. Cette image illustre une réserve de semences de maïs récoltée qui servira pour la prochaine campagne agricole. Cette pratique est fréquente chez les cultivateurs en vue de conserver leur semence de base. Il est à l'abri des insectes et des animaux.

Source : INSS Enquête Oxfam, Nov. 2013

2.2 DESCRIPTION DES SITES DE RECHERCHE

L'enquête est réalisée dans la province du Sanmatenga (dont le chef lieu est Kaya). La population totale est estimée à 598 014 habitants dont 278 679 hommes et 319 335 femmes.⁴ Dans cette province, deux localités ont été retenues afin de pouvoir procéder à une analyse comparative des données sur l'évolution des prix des denrées alimentaires. Il s'agit de la ville de Kaya (54 365 habitants) chef lieu de la province du Sanmatenga et du village de Nessemtennga (4 355 habitants) dans la commune rurale de Boussouma.⁵ Ces zones d'enquête ont été retenues compte tenu de leur accessibilité géographique et de la possibilité de pouvoir suivre régulièrement les conditions de vie des personnes enquêtées, les mêmes pendant quatre ans. La ville de Kaya est située à 100 km au Nord-Est de Ouagadougou et le village de Nessemtennga à 14 km au Sud de Kaya. L'accroissement de l'incidence de la pauvreté est très remarquable : 34% en 2003, 43% en 2006.⁶ En 1994, 1998, 2003 et 2009, l'INSD a tracé une ligne de pauvreté monétaire qui est respectivement la suivante : 41 099 FCFA, 72 690 FCFA, 82 672 FCFA et 108 454 FCFA.

Les sols

La région du Centre Nord offre des sols à dominance ferrugineux tropicaux à deux variantes : des sols ferrugineux tropicaux peu profonds et lessivés sur les glacis et les plateaux et des sols ferrugineux tropicaux profonds, difficiles à travailler dans les bas-fonds. Deux unités pédologiques prédominent :

- Les sols ferrugineux dégradés sont présents dans tous les départements ;
- Les sols vertiques et bruns eutrophes, dégradés ; les collines et les dépressions périphériques existent au Namentenga (départements de Bouroum, Tougouri et Zéguédéguin), au Sanmatenga (départements de Boussouma, Korsimoro, Kaya et Mané) et au Bam (Départements de Kongoussi, Nasséré, Sabcé et Tikaré).

Le climat

La région est caractérisée par deux nuances climatiques du sud au nord. Dans la partie sud, on trouve la zone climatique nord-soudanienne ou sahélo-soudanienne ; zone de transition entre les domaines nord-guinéen et sahélien. Les précipitations annuelles varient entre 750 et 600 mm.

Dans la partie nord, on rencontre un climat sahélien où il ne tombe guère plus de 600 mm. La saison des pluies y est inférieure à quatre (4) mois allant de juin à septembre. L'amplitude thermique est remarquable entre le jour et la nuit.

L'hydrographie

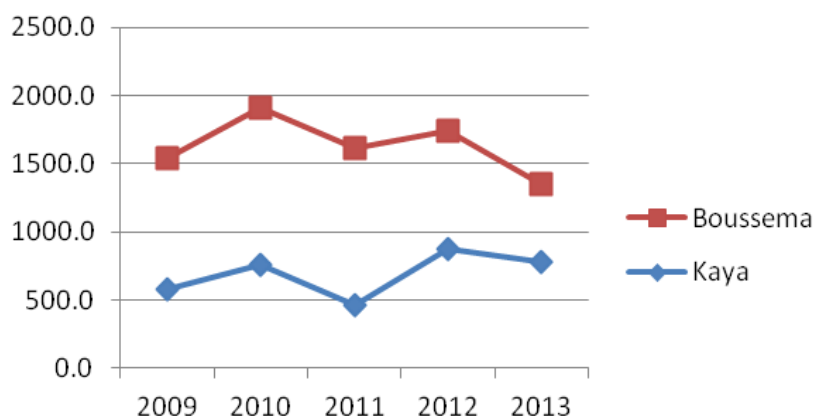
Le réseau hydrographique de la région s'organise autour de deux (2) bassins versants principaux : le bassin versant du Nakambé à l'Ouest et au Centre-Sud et le sous-bassin versant du Niger, constitué de la Sirba à l'Est et de la Faga au Nord. Les deux (2) bassins collectent les principales eaux de la région et les drainent vers les principaux cours d'eau. Le Nakambé est le plus important et ne sèche qu'une partie de l'année (*monographie de la région du centre-nord, décembre 2009*).

Données pluviométriques des cinq dernières années dans les sites d'enquête

Données pluviométriques 2009–2013(mm)					
Année	2009	2010	2011	2012	2013
Kaya	583,9	757,7	466,2	870,8	781,9
Boussouma	956,8	1149,7	1149,7	871,2	570,4

Source : extrait de la base de données de la météo Burkina

Évolution de la pluviométrie dans les deux sites d'enquête : extrait de la base de données météorologique



2.3 POPULATION ET TECHNIQUE D'ENQUÊTE

Dans un premier temps, des personnes ressources et des ménages ont été identifiés pour des entretiens

- **Dans la ville de Kaya**, il s'agit du collecteur de taxes du marché central de Kaya, du responsable du département solidarité de l'OCADES, du gestionnaire de projet à la Croix-Rouge, d'un chef coutumier représentant les coutumiers et religieux, du responsable de la ligue des consommateurs et d'un conseiller municipal.
- **Dans le village de Nesselmtenga** : les échanges ont eu lieu avec le chef du village, le président de l'association *Lagm Toumé*, le collecteur des taxes du marché (ex-conseiller communal), le conseiller communal, le président du comité villageois de développement.

Dans un second temps, des séances d'entretiens de groupe ont été animées avec des acteurs spécifiques

Différents profils ont été retenus pour la réalisation des *focus group*. La mission exploratoire a permis de retenir les catégories de personnes et les groupes socioprofessionnels à rencontrer. Les différents groupes ont été identifiés en tenant compte des profils proposés aux 10 pays participants au programme. Ceux de l'an 1 ont été reconduits en réduisant le nombre à quatre au lieu de sept.

- **Dans le village de Nesselmtenga, ce sont** : Jeunes femmes mariées, hommes agriculteurs, restauratrices/restaurateurs, hommes âgés vivant au sein d'un ménage.
- **Dans la ville de Kaya** : Jeunes hommes mariés, jeunes femmes mariées, fonctionnaires retraités, membres de l'association des veuves.

Dans un troisième temps, des entretiens individuels ont été réalisés avec les chefs de ménages. Ils sont identifiés parmi les membres du *focus group*. Au nombre de vingt (20) entretiens ménages dont dix (10) dans chaque localité (Kaya et Nesselmtenga). Les entretiens ont été réalisés de manière souple avec le consentement des participants. Nous avons également procédé à des observations directes au sein des ménages afin de noter les conditions de conservation des céréales et leurs régimes alimentaires.

3 CONTEXTE NATIONAL

Ce contexte, sans être exhaustif, prend en compte aussi bien des politiques et programmes publics que quelques initiatives privées engagées par les partenaires de l'État.

3.1 STRATÉGIES D'AMÉLIORATION DES SEMENCES AGRICOLES

Suite aux difficultés que traverse l'agriculture burkinabé et des conséquences sur les populations, l'administration publique à travers deux départements ministériels que sont le ministère de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire (MASA) et le ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation (MRSI) ainsi que les institutions de recherche, ont développé des stratégies en vue de résoudre les problèmes que connaissent les acteurs agricoles surtout dans le contexte des changements climatiques. Ces différentes stratégies se traduisent par des expériences de recherche dans divers domaines dont celui portant sur les semences locales, en vue d'améliorer la productivité agricole. *Des résultats sont disponibles sous forme: (i) de variétés performantes et adaptées à différentes régions agro-écologiques; (ii) de techniques améliorées de production et (iii) de procédés améliorés de transformation.*⁷

Ces résultats de recherche ont permis de mettre en place divers types de semences dont les semences de base et celles dites certifiées. Selon la Loi N°010-2006/AN du 31 Mars 2006 régissant la production et la réglementation des semences végétales au Burkina Faso, la production de semences de base est assurée par l'Institut de Recherche Environnementale et Agricole (INERA) et celle des semences certifiées par des producteurs individuels ou des groupements de producteurs. Le Service National des Semences (SNS) est chargé du contrôle de qualité de ces semences selon les normes de l'ISTA. Trois mesures de contrôle de qualité sont appliquées à savoir l'inspection au niveau des champs, l'échantillonnage et l'analyse au laboratoire. Suite à cette phase, la certification est faite conformément à la législation semencière. Outre le contrôle, d'autres structures de valorisation existent au plan national pour promouvoir la diffusion des résultats de recherche. Le projet de valorisation des résultats de recherche et de l'innovation (RRI), mis en place en collaboration avec le Centre de Recherche pour Le Développement International (CRDI), la Direction générale de valorisation des résultats de recherche et de l'innovation (DGVRI), l'Agence nationale de valorisation des résultats de recherche (ANVAR) a œuvré à faire de la recherche un support de développement socioéconomique du Burkina Faso.

Grâce à de tels cadres, les semences de sorgho, maïs, riz, mil, niébé, sésame, arachide et soja sont mises à la disposition des producteurs. Leurs rendements variant entre 1,5 t et 3,5 t/ha selon les spéculations. Des actions de promotion ont favorisé une grande diffusion grâce à l'appropriation que les acteurs se sont faits de ces résultats de recherche. La mise à disposition des semences à travers les achats mais aussi des dons a permis sa vulgarisation à grande échelle. D'où l'augmentation des superficies de production de 34 % sur la période 2001-2010⁸. On vise surtout l'augmentation de la productivité. Quant aux productions de semences certifiées proprement dites, elles ont triplé entre 2001 et 2011. Le nombre de producteurs ayant eu recours à ces semences est passé de 175 à 3 650 producteurs sur la même période.

3.2 FERTILISATION DES SOLS ET CRÉATION DE RETENUES D'EAU

La gestion de la fertilité des sols est un facteur moteur pour le succès de la production agricole, de nombreux chercheurs s'investissent depuis des années dans ce domaine d'amélioration de la production agricole. Au Burkina Faso, le CNRST à travers l'INERA, l'Université de Bobo, l'Université de Ouagadougou à travers l'UFR/SVT, le ministère de l'Environnement et du développement durable, le ministère de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire, le CIRAD, l'IRD sont des structures qui mènent des études et des recherches expérimentales dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage.

Selon un rapport du CILSS de 2012, les techniciens du domaine ont mis en place plus de 59 technologies agricoles qui sont les fruits de la recherche en station et en milieu paysan. Cependant, ces dernières sont malheureusement peu valorisées.

À ce titre, les technologies agricoles ci-dessous constituent le maillon essentiel mis au point et appliqué au Burkina Faso.

Technique de fertilisation	Mode d'application sur le terrain
Les diguettes anti-érosives	Il consiste à réaliser en amont des champs des cordons pierreux. Ce sont des ouvrages imperméables retenant toute l'eau et favorisant son infiltration maximale.
La technique de « zaï »	Des trous de 20 à 40 cm de diamètre et de 10 à 15 cm de profondeur sont creusés afin de recueillir les eaux de ruissellement et permettant ainsi leur infiltration.
La fumure organique : Litière et détritiques ménagers (LDM)	Un mélange de déjections animales, de refus d'aliments de bétail (pailles, herbacés, feuilles d'arbres et arbustes), d'ordures ménagères, des glumes et glumelles et parfois des coques d'arachide et des vieux seccos. La modalité d'application la plus fréquente consiste à répartir dans les parties pauvres du champ des tas de LDM qui seront ensuite répandus manuellement.
Le compostage	Le compost est de la matière organique issue de la décomposition d'un mélange de végétaux, de déjections animales et de terre. Il est riche en micro-organismes. Il est riche en micro-organismes. Il est ensuite apporté dans les parties pauvres du champ
Le parcage	Deux modalités sont observées : - la modalité la plus fréquente et commune consiste à déplacer progressivement dans le champ la ligne de piquet qui sert à attacher les animaux (bovins surtout). Le déplacement se fait périodiquement de manière à couvrir le maximum de superficie. - pour la deuxième modalité, c'est un enclos confectionné pour les animaux (petits ruminants) qui est périodiquement déplacé (CILSS, 2007)
Le paillage (Paillis ou couchage de tiges)	Le paillage consiste à laisser sur le champ notamment sur les loupes d'érosion, des tiges coupées de mil ou de sorgho, des branchages, ou de l'herbe après les récoltes.
L'extension des terres de culture	Elle représente la plus importante stratégie pour compenser la baisse des rendements et en l'absence d'une amélioration des itinéraires techniques de cultures.

La jachère ou la mise en défense	La mise en défense est la protection d'un terroir ou d'une parcelle contre l'homme et/ou les animaux domestiques. C'est donc une jachère protégée contre les formes de pressions liées aux activités humaines (pâturage, feu de brousse, coupe de bois) (MAHRH, 2008).
La technique de la demi-lune	Les demi-lunes sont disposées en courbe de niveau, en quinconce et recueillent le ruissellement de l'eau qui s'y infiltre. Elles sont réalisées sur des glacis recouverts d'une croûte dure de quelques centimètres qui empêche l'eau de s'infiltrer.
Le sous-solage	Il consiste à casser la couche superficielle d'un sol colmaté afin d'améliorer sa capacité d'infiltration à l'aide d'une sous-soleuse.
Le scarifiage	Le scarifiage consiste à gratter le sol de façon superficielle avec un instrument à dents, manuellement ou avec une traction animale, en vue d'ameublir les dix (10) premiers centimètres du sol. Il est effectué, soit à « sec » soit en condition « humide ».
Les fosses anti-érosives	(1) les fossés de diversion sur les hauts de pente ; (2) les fossés d'infiltration sur le bas versant, perpendiculaires à la pente. Les fossés étaient creusés pour canaliser l'eau de ruissellement vers les exutoires naturels barrés de cordons de retenue. Ils devaient permettre de résorber l'érosion en ravines.
Haie défensive	Il s'agit de la plantation en quinconce d'espèces ligneuses (arbustes rustiques) autour des exploitations pour empêcher le saccage par les animaux et pour contribuer à renforcer les objectifs de lutte contre la désertification.
La régénération naturelle assistée (RNA)	C'est l'ensemble des actions entreprises par l'homme pour restaurer le couvert végétal là où il n'existe pas naturellement.

Source : *Revue de la littérature INSS-Etude Oxfam An-2*

3.3 SYSTÈME DE RÉTENTION ET DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Concernant l'eau, le Burkina Faso disposerait d'un important potentiel d'environ 5 milliards de m³. Les études menées par le ministère en charge de l'eau ont permis de recenser 1794 retenues d'eau de surface dont 1001 barrages, 227 mares et 10 lacs⁹. La région de l'Ouest dispose de périmètres irrigués aménagés avec maîtrise totale ou partielle de l'eau. On peut citer le périmètre rizicole de la vallée du Kou et le périmètre aménagé du Sourou et de Karfigila. Des techniques d'irrigation économisant l'eau sont également utilisées. C'est le cas de l'irrigation goutte à goutte utilisée par certains producteurs de maïs et de bananes (GWP/AO, 2010). La zone soudanienne est la plus arrosée du pays avec une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 800 mm à 1 200 mm. La densité du réseau hydrographique est plus élevée avec la présence de cours d'eau pérennes. Mais les ressources en eau de la zone subissent les effets de la variabilité climatique. On constate une baisse progressive des niveaux des pluies avec pour conséquences la diminution des ressources en eau. Des actions de sensibilisation sont entreprises par les autorités en charge de l'eau et les structures de développement intervenant dans le domaine pour amener les populations à prendre conscience de la rareté de la ressource et employer des stratégies pour un bon usage des ressources hydrauliques. Il s'agit de l'utilisation de puisard, l'irrigation à partir de puits à grand diamètre et de motopompes, la construction de digue en terre aux abords des parcelles situées près des cours d'eau, la protection de berges par la plantation d'arbres, la lutte contre l'envahissement des retenues d'eau par les plantes aquatiques.

3.4 LA QUESTION FONCIÈRE AU BURKINA FASO

La terre est le premier facteur de la production agricole en Afrique. C'est donc une source de développement des pays dont l'économie est basée sur la production agricole. Au Burkina Faso, il existe deux principaux systèmes de gestion foncière à savoir le système traditionnel et le système moderne. Néanmoins, l'accessibilité à la terre pose d'énormes problèmes et constitue pour certains analystes, une « bombe à retardement »¹⁰ Cela indique que la pression foncière n'a jamais été aussi forte que ces dernières années. C'est un problème très difficile à résoudre du fait qu'il est influencé par plusieurs sources :

- la croissance démographique qui entraîne une pression forte sur les ressources ;
- la sédentarisation des éleveurs qui de part le passé étaient des nomades et sont devenus des exploitants agricoles ;
- les changements climatiques ;
- la perte de la fertilité des sols et le besoin de sécurité alimentaire et énergétique au niveau mondial.

Conscient que cette situation délicate qui entraîne très souvent des conflits meurtriers entre les acteurs du monde agricole, le Burkina a élaboré en 2012 une loi nationale sur le foncier : « *Loi n° 034-2012/an¹¹ portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso* ». C'est un document de référence à portée nationale « *Article 2 : La présente loi s'applique au domaine foncier national* » et comporte 358 articles. L'article 1 de ladite loi donne l'objet et le champ d'application : « *Article 1 : La présente loi détermine d'une part, le statut des terres du domaine foncier national, les principes généraux qui régissent l'aménagement et le développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers et d'autre part, les orientations d'une politique agraire* ».

L'article 34 de la loi 034 organise spécifiquement le domaine agricole ; « *Article 34 : La politique agraire doit notamment assurer :*

- l'accès équitable et sécurisé de tous les acteurs à la terre rurale ;
- l'organisation et la formation des producteurs et des productrices ;
- l'insertion des jeunes dans leur terroir ;
- la promotion et la modernisation de l'agriculture familiale ;
- la promotion de l'entrepreneuriat agricole ;
- la promotion et la modernisation de la transformation des produits agricoles ;
- l'appui à la commercialisation des produits agricoles ;
- l'équipement des producteurs ;
- La politique agraire détermine en outre :
- le rôle des différents acteurs : l'État, les collectivités territoriales et le secteur privé ;
- les bases d'une croissance accélérée par le développement d'une agriculture durable ;
- les principales mesures opérationnelles à prendre à court, moyen et long terme, pour assurer les mutations de l'agriculture au Burkina Faso. »

3.5 LES EXPLOITATIONS MINIÈRES

C'est une activité en pleine croissance au Burkina Faso. Sur le plan économique, c'est l'exploitation des mines d'or et d'autres métaux précieux qui est en rapide évolution. Ce secteur rapporte des revenus importants à l'État et les quelques individus qui y font fortune font rêver de nombreux jeunes dont la plupart sont vite désillusionnés. Les grandes sommes d'argent associées au travail minier sont parfois précaires et facilement dilapidées par les jeunes gens qui abandonnent l'agriculture et l'école. Dans la population générale, on constate de façon empirique

une augmentation du chômage des jeunes et de nombreux ménages vivent toujours dans la précarité et sont exposés à la famine. Selon la chambre des mines du Burkina Faso, les données ci-dessous illustrent la contribution du secteur minier dans l'économie nationale.

Contribution au PIB

Année	2010	2011	2012
Pourcentage	7,70	12,12	Environ 20

Source : chambre des mines du Burkina Faso

Les investissements miniers

Sociétés minières	Coût des investissements en milliard de FCFA
SOCIÉTÉ DES MINES DE TAPARKO (SOMITA)	68
BURKINA MINING COMPANY (BMC)	46
SEMAFO- BURKINA FASO SA	140
KALSAKA MINING S.A	26
SOCIÉTÉ DES MINES DE BELAHOURO (SMB)	121
ESSAKANE SA	228
BURKINA MANGANESE SARL	1,4
BISSA GOLD SA	125
NANTOU MINING SA	75
Total	814,4

Source : chambre des mines du Burkina Faso

Évolution des recettes minières

Recettes (en milliard de FCFA)	Année					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes de services	2,249	3,249	13,000	34,175	42,996	38,643
Recettes fiscales	2,819	5,903	24,256	68,917	106,342	86,337
Recettes douanières	3,844	4,249	9,255	24,335	40,228	66,429
TOTAUX	8,912	13,401	46,511	127,427	189,565	191,408

Source : chambre des mines du Burkina Faso

Les emplois

Sociétés minières	2012		
	Effectif Total	Employés Nationaux	Employés Locaux (niveau villageois)
Société des Mines de Taparko (SOMITA)	633	608	222
Burkina Mining Company (BMC)	384	361	161
Société d'Exploitation Minière de l'Afrique de l'Ouest (SEMAFO)	603	553	167
Kalsaka Mining SA (KM)	386	360	266
Société des Mines de Belahouro (SMB)	623	565	171
ESSAKANE SA (AIM Resources)	2316	1251	928
BURKINA MANGANESE SA	112	93	19
NANTOU MINING	127	97	36
BISSA GOLD	590	395	195
Total	5 784	4 283	2 146

Source : chambre des mines du Burkina Faso

Le tableau des emplois donne l'effectif total des travailleurs des différentes sociétés minières au Burkina. Il correspond à celui du personnel minier sans distinction d'origine. La colonne des « employés locaux » correspond à l'effectif des recrutés au niveau villageois où sont implantées les sociétés. La colonne des « employés nationaux » révèle l'effectif des burkinabés employés par les sociétés minières. La déduction des employés nationaux du total donne l'effectif des travailleurs expatriés.

4 STRATÉGIE NATIONALE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire est prise au sérieux par l'État à travers le Décret n° 2001-602/PRES/PM/AGRI/MASSN du 6 novembre 2001 (Journal Officiel N°24 de l'année 2002), portant adoption du cadre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire, phase opérationnelle. Des efforts ont été déployés depuis de nombreuses années pour lutter contre la faim et la malnutrition. Cependant, l'insécurité alimentaire conjoncturelle et structurelle est fréquente. Au niveau institutionnel, le dispositif de concertation et de suivi de la politique céréalière et de la sécurité alimentaire a une efficacité limitée.

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire s'est donnée pour finalité de construire à l'horizon 2015, les conditions d'une sécurité alimentaire durable en visant la réduction de la pauvreté. Il s'agit, à travers cette stratégie nationale de contribuer structurellement à réduire les inégalités au Burkina Faso. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre des directives du Sommet mondial sur l'alimentation, tenu à Rome en 1996. Le Gouvernement du Burkina Faso s'est fixé comme objectif de réduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition¹².

Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée ;
- renforcer les capacités du marché de façon à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires ;
- améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables ;
- renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ;
- renforcer les capacités des acteurs et promouvoir la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

La stratégie est mise en œuvre de manière progressive jusqu'à l'horizon 2015 en lien avec des programmes quinquennaux. Le premier programme était élaboré pour la période 2003-2007 et mettait l'accent sur les lignes d'actions prioritaires que sont :

- la maîtrise de l'eau ;
- la fertilité des sols ;
- la sauvegarde des ressources pastorales, halieutiques, sylvicoles et cynégétiques ;
- la promotion de l'énergie domestique et alternative ;
- l'amélioration de l'environnement de la production ;
- le développement des filières (agricoles et végétales) porteuses ;
- le développement du marché et du système d'information ;
- les activités génératrices de revenus ;
- les mécanismes de concertation inter-partenaires.

Afin de permettre une efficacité plus grande de la stratégie, il a été recommandé de mettre rapidement en place le Conseil National de la Sécurité Alimentaire et de tenir une table-ronde des bailleurs de fonds pour le financement des activités.

4.1 AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Les expériences du Burkina Faso en matière de politique de développement se sont succédées mais n'ont jusqu'à l'heure pas permis à l'agriculture de répondre aux besoins alimentaires des populations. D'où la récurrence de la question de l'insécurité alimentaire qui persiste.

L'importance du secteur agricole pour l'économie du Burkina Faso n'est plus à démontrer. Il a longtemps été classé premier dans la construction du PIB pour céder la place au secteur minier ces dernières années. L'agriculture figure toutefois parmi les priorités, mais peine encore à bouter la faim hors du pays. L'importante main d'œuvre que ce secteur occupe au sein de la population, nécessite l'adoption de politiques et stratégies plus adéquates pour l'atteinte des objectifs de développement socio-économique. L'un des objectifs du gouvernement burkinabè, est de faire de ce secteur un levier du développement en assurant la sécurité alimentaire à toute la population. Une volonté qui s'est traduite par des initiatives au plan national, mais aussi à différents niveaux locaux.

Ainsi, « réduire d'un tiers (1/3) la proportion de la population qui souffre de la faim d'ici 2015 » s'inscrit comme l'objectif recherché par la Politique nationale de sécurité alimentaire (PNSA). En outre, le programme présidentiel 2010-2015 pour un Burkina Faso émergent accorde une priorité au secteur agricole. Il promeut ce secteur en vue de créer une dynamique de l'entrepreneuriat agricole. De nombreuses mesures sont prises pour relancer la production au niveau national. La construction de retenues d'eau, l'aménagement des plaines et bas-fonds, la mise à disposition des producteurs de semences améliorées, le développement de pôles de croissance etc., affichent l'espoir de couvrir les besoins alimentaires du pays.

4.2 PROGRAMME NATIONAL DU SECTEUR RURAL (PNSR)

Cadre unique d'intervention dans le secteur rural pour tous les acteurs sur la période 2011/2015, ce programme constitue le bras armé de la SCADD dans le domaine agricole et est en adéquation avec les programmes sous-régionaux de la CEDEAO et de l'UEMOA. Au niveau mondial, il tient compte des OMD et au niveau Africain, le PNSR est en accord avec le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

Après avoir fait le point des actions passées, ce PNSR constate que les bilans céréaliers du Burkina Faso sont généralement excédentaires mais la production moyenne par individu est en baisse. Les céréales (sorgho, mil, maïs, riz) contribuent pour près de 73 % à l'apport énergétique total, les produits d'origine animale pour seulement 4 %. (PNSR, 2011). Au cours de la période 2000-2009, la croissance économique du Burkina Faso a été en moyenne de 5,2 % en termes réels, avec un pic de 8,7 % en 2005. La contribution du secteur primaire à cette croissance a été en moyenne de 1,3 point de pourcentage, après le secteur tertiaire (3,1 points). C'est au vu de tout cela que le PNSR se fixe comme objectif global de « contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté ».

Le PNSR est structuré en 13 sous-programmes regroupés autour de 5 axes, et conçus pour fonctionner de façon harmonieuse. Ces sous-programmes sont le résultat d'un découpage des missions des ministères en charge du secteur et à ce titre ils prennent également en compte les volets « urbain » et transversaux des missions des trois ministères.

- *L'axe 1 porte sur l'amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires.* Il regroupe cinq sous-programmes à savoir : (1.1) Développement durable des productions agricoles ; (1.2) Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales ; (1.3) Amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire ; (1.4)

Développement durable de l'hydraulique agricole ; (1.5) Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

- *L'axe 2 est centré sur l'augmentation des revenus des populations rurales.* Il porte essentiellement sur le sous-programme 2.1 – Promotion de l'économie agricole et de l'accès aux marchés.
- *L'axe 3 est intitulé développement durable des ressources naturelles.* Il couvre quatre sous-programmes à savoir : (3.1) Gouvernance environnementale et promotion du développement durable ; (3.2) Gestion durable des eaux des sols et sécurisation foncière en milieu rural ; (3.3) Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales ; (3.4) Amélioration des productions forestières et fauniques et halieutiques.
- *L'axe 4 porte sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie.* Deux sous-programmes y seront mis en œuvre : (4.1) Eau potable et assainissement ; et (4.2) Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie.
- *L'axe 5 est centré sur le développement du partenariat entre les acteurs du monde rural.* Il sera mis en œuvre à travers le sous-programme (5.1) Pilotage et soutien, sous-programme fédérateur dédié à la coordination et à la gestion de l'ensemble du secteur rural.

4.3 LE PROJET PÔLE DE CROISSANCE

Le Burkina Faso compte mettre en place trois pôles de croissance dont deux pôles agricoles et un pôle minier et plusieurs espaces aménagés, notamment :

- **Projet pôle de croissance de Bagré (PPCB)** le premier pôle pilote est aussi appelé « Bagrépôle ». Il est en marche depuis le 5 avril 2012, date de son lancement officiel. Ce pôle de croissance regorge d'autres potentialités comme nous l'indique Grégoire B. Bazié : *« Bagré dispose de grands atouts dans le domaine agricole. Le potentiel irrigable atteint 57 800 hectares avec des possibilités de sécurisation foncière sur 500 000 hectares déclarés d'utilité publique. Le barrage de Bagré a une capacité d'environ 1,7 milliard de mètres cubes. Les terres de la localité sont favorables à plusieurs types de production agro-sylvo-pastorale. L'on peut y faire de la production céréalière, de la production horticole, de la production d'oléagineux, de la production d'aliments de bétail avec l'existence d'une usine d'une capacité de 3 000 tonnes et l'aquaculture ».*¹³
- **Projet pôle de croissance de la Vallée du Sourou** qui est le deuxième pilier de la croissance économique du pays après celui de Bagrépôle. Selon, Alphonse Ouédraogo, Directeur général de l'Autorité de mise en valeur de la vallée du Sourou (AMVS) dans un entretien réalisé par Daouda Emile OUEDRAOGO de Sidwaya¹⁴, *« La Vallée du Sourou fait ainsi partie des zones identifiées (...) car dotée d'un potentiel aménageable estimé à 30 000 hectares et d'un réservoir d'eau de 600 millions de m³, rechargeable lorsque le barrage de Samendeni sera fonctionnel. Sur ce potentiel, la superficie déjà aménagée est d'environ 4 000 hectares. Une des perspectives majeures est l'aménagement de 3 000 à 4 000 hectares de nouveaux périmètres, dans les 3 années à venir, notamment à l'horizon 2015. La Vallée du Sourou, c'est également 3 503 producteurs expérimentés dans la production irriguée, exploitant les périmètres aménagés et organisés en 14 coopératives et 3 groupements. Une vingtaine de promoteurs exploitent des superficies relativement plus importantes en entrepreneuriat agricole ».*
- **Projet pôle de croissance du Sahel.** Il est encore en cours de conception avec pour ambition de bâtir une économie structurée et viable autour des potentialités minières de la région du Nord. En effet selon *l'Économiste du Faso*: *« La zone Nord/Sahel du Burkina représente une part importante du secteur minier national, avec d'énormes potentialités minières. 60 % de l'activité minière nationale se situe dans cette zone, avec des réserves d'une durée minimum estimée à 10 ans. L'étude sur « le développement économique dans les communautés minières du Nord/Sahel du Burkina » (ministère de l'Économie et des finances, juin 2013) indique que, en février 2013, le pays disposait de 7 sites miniers industriels dont 5*

mines d'or (Bissa, Inata, Essakane, Kalsaka et Taparko), une mine de zinc (Perkoa) et un site de manganèse (Tambao). Les 5 mines d'or représentaient conjointement 62 % de la production nationale et employaient 80 % de la main-d'œuvre dans le secteur minier en 2011 »¹⁵

À ce titre, les statistiques ci-dessous illustrent les potentialités ainsi que la part contributive des mines installées dans les régions Nord/Sahel dans l'économie nationale

Les emplois offerts par les mines installées dans les régions Nord/Sahel

Sociétés minières	2012		
	Effectif total	Employés nationaux	Employés locaux
Société des Mines de Taparko (SOMITA)	633	608	222
Kalsaka Mining SA (KM)	386	360	266
Société des Mines de Belahouro (SMB)	623	565	171
ESSAKANE SA(AIM Resources)	2316	1251	928
BISSA GOLD	590	395	195
Total	4162	3179	1782

Source : extrait de la base de données de la chambre des mines

La considération des notions « employés nationaux » employés locaux démontré plus haut est valable pour le tableau ci-dessus.

Part contributive des sociétés minières e termes d'investissement

Sociétés minières dans les régions Nord/sahel	Coût des investissements en milliard de FCFA
SOCIÉTÉ DES MINES DE TAPARKO (SOMITA)	68
KALSAKA MINING S.A	26
SOCIÉTÉ DES MINES DE BELAHOURO (SMB)	121
ESSAKANE SA	228
BISSA GOLD SA	125
Total	568

Source : extrait de la base de données de la chambre des mines

4.4 NOUVELLE ALLIANCE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

La nouvelle alliance est un engagement conjoint des pays du G8, des pays partenaires africains et du secteur privé pour extraire durant les 10 prochaines années 50 millions de personnes de la

pauvreté et de la faim à travers une croissance agricole durable. Dans le cas du Burkina Faso 1,6 million de personnes seront concernées.

Cet engagement a été pris par les pays du G8 à Aquila (Italie) en 2009, dans le but de soutenir les pays africains dans leurs efforts de lutte contre l'insécurité alimentaire.

Des investissements devront être centrés sur une croissance agricole inclusive et permettre aux petits producteurs d'avoir accès au financement et à la technologie en vue de relever le niveau de développement et d'adoption des technologies, et d'accroître la croissance agricole dans la perspective d'une réduction de manière durable de la pauvreté et de la malnutrition.

4.5 PROJET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (PASPA)

Le Burkina Faso fait face à des défis de production agricole optimum pour assurer l'autosuffisance alimentaire à sa population surtout en période des crises alimentaire. Ceci, malgré d'importants acquis et connaissances accumulés depuis plus de trois décennies. Soucieux d'aider le Burkina à atteindre les objectifs des OMD pour 2015 et de trouver des solutions durables à la sécurité alimentaire, la banque mondiale a financé en 2008 le projet d'amélioration agricole et de la sécurité alimentaire (PAPSA). Ce programme vise à augmenter la capacité des producteurs à accroître la production agricole et assurer une disponibilité de ces produits sur le marché national en toute période de l'année.

4.6 PROGRAMME DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LE SECTEUR AGRICOLE (PCESA) 2013-2018

Le PCESA tient compte des priorités du programme national du secteur rural (PNSR) et de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). Ces deux programmes visent une croissance économique en vue d'un accroissement significatif du revenu des ménages et une augmentation des biens et services dont les opérateurs économiques peuvent disposer.

Le PCESA s'articule autour de deux composantes complémentaires :

- un renforcement des opérateurs économiques du secteur rural à travers des appuis fournis par des structures et prestataires d'appui et de financement du secteur privé
- l'optimisation des conditions cadres dans lequel les activités du secteur évoluent

À travers une approche filière et chaîne de valeur, le PCESA se focalisera sur le développement des filières prioritaires ayant une potentialité de croissance qui sont : la gomme arabique, le karité, le niébé, le maïs et bétail-viande. Les filières retenues sont toutes de grande importance pour promouvoir les activités génératrices au bénéfice des femmes. Le PCESA intervient principalement dans cinq régions du Burkina à savoir, l'Est, le Centre-Est, le Sahel, le Nord et le Centre-Ouest

Le PCESA est bâti sur les principes stratégiques suivants :

1. le PCESA ciblera les couches à fort potentiel de croissance du secteur privé rural qui comprendront les petites et moyennes entreprises ;
2. le PCESA accordera une attention particulière sur le développement de technologies vertes ;
3. le PCESA poursuivra l'appui à la décentralisation à travers le renforcement du rôle de maître d'ouvrage des collectivités locales dans la fourniture d'infrastructures structurantes ;

4. le PCESA demandera un financement des investissements par crédit bancaire et une contribution en espèce des bénéficiaires bénéficiant des services non-financiers ;
5. le PCESA fournira, en dehors de l'appui aux filières, un appui à l'opérationnalisation du PNSR axé sur des domaines précis

4.7 LES « FILETS SOCIAUX » DE LA BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale vient de lancer un programme de « filets sociaux » dans certains pays d'Afrique dont le Burkina Faso. Ce programme vise à lutter contre la précarité des ménages, notamment leur difficulté à se nourrir, tout en leur garantissant une sécurité sociale. L'Est, le Nord et le Centre-Est du pays sont concernés par le ciblage des ménages pauvres en raison de 8 personnes par foyer rural, soit environ 316 000 habitants bénéficiaires directs.¹⁶ Une telle initiative, venant d'une institution constamment accusée d'avoir aggravé la faim et la pauvreté à travers ses mesures économiques imposées aux pays en développement, donne la voie à suivre en cas de responsabilité concernant la faim des populations.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, d'intéressantes nouvelles perspectives sont envisagées afin de promouvoir la filière riz au Burkina Faso. C'est le cas notamment de sa commercialisation par les petits producteurs. Il s'agit du lancement du projet BRICOP dont le lancement officiel a eu lieu le 25 avril 2014. Prévu pour une durée de 3 ans, ce projet vise principalement à « améliorer la sécurité alimentaire de 20 000 petits producteurs de riz dans la province du Houet et de Kéné Dougou par l'amélioration de la production de la commercialisation et de l'accès au crédit »¹⁷. Le projet bénéficie de l'appui de structures telles que le Comité interprofessionnel du riz du Burkina Faso (CIRB), l'Union nationale des producteurs de riz du Burkina (UNPR-B) l'INERA, NAFASO et AGRIDIA. Ce projet, qui doit faire face à de nombreux défis, a pour but de faciliter l'accès aux marchés de produits agricoles efficaces et rentables afin d'assurer un retour sur investissement plus élevé pour le producteur.

4.8 LES ÉMEUTES DE LA FAIM

Les différents programmes et projets mis en œuvre par l'État et ses partenaires sont intervenus dans un contexte où les populations, qui, lorsqu'elles ont faim, le clament avec violence. En effet, pendant le premier trimestre 2008, le Burkina Faso à l'instar d'autres pays (comme l'Égypte, le Bangladesh, la Thaïlande, le Mozambique, la Guinée Conakry, la Mauritanie La Côte d'Ivoire ou encore Haïti, a enregistré des mouvements sociaux d'importance majeure contre la faim. De façon quasi spontanée, les populations ont manifesté, souvent avec violence, leur mécontentement face à la flambée des prix des denrées de base. Ces manifestations visaient à dénoncer le coût très élevé de la vie des populations déjà très pauvres. Comme nous le souligne le site Irin News : « au Burkina Faso, en février, à la suite de la hausse de mesures fermes instaurées par l'État, qui ont provoqué une hausse de 10 à 65 % du prix des denrées de base, des émeutes ont éclaté dans les 4 plus grandes villes, soit Ouagadougou, Ouahigouya, Banfora et Bobo-Dioulasso où les manifestants s'en sont pris aux bureaux du gouvernement et incendié des voitures, des boutiques et des stations service. Dans cette dernière, 100 émeutiers ont d'ailleurs été arrêtés après avoir lancé des pierres sur une délégation gouvernementale qui voulait tenter une médiation ».¹⁸

Ces manifestations ont contraint les pouvoirs publics à rechercher des mesures d'urgence pour calmer la colère des populations. Celles-ci voyaient les grossistes de céréales et le gouvernement comme les principaux responsables de la situation de difficulté à se nourrir. C'est dans ce contexte que le ministre burkinabè de l'Économie et des finances, s'était exprimé en direct à la télévision nationale, le 22 février 2008 pour informer les populations des mesures

prises par le gouvernement pour contenir la volatilité des prix alimentaires. L'idée des boutiques témoins est alors développée, et la société civile va s'organiser en coalition pour monter la garde.

4.9 QUESTION DU DROIT À L'ALIMENTATION

Selon le comité des droits économiques sociaux et culturels des Nations unies, « le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer ». Cette définition a été enrichie par Jean Ziegler, ancien rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, qui précise que le droit à l'alimentation peut être compris comme étant : « le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne. » Ce concept suppose donc la disponibilité et l'accessibilité

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée en décembre 1948 par les Nations unies stipule en son article 25 que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation ». ¹⁹ Cette dynamique sera confirmée, le 16 décembre 1966, à travers le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) (cité plus haut). Par la suite divers déclarations et conventions internationales feront mention du droit à l'alimentation. On peut citer en plus de ceux évoqués plus haut :

- La déclaration universelle pour l'élimination de la faim et de la malnutrition adoptée le 16 novembre 1974 par la conférence mondiale de l'alimentation;
- la déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire de 1996 ;
- la déclaration du millénaire de 2000 qui va servir de base à l'adoption des OMD;
- Les directives volontaires de la FAO de 2004 pour la réalisation progressive du droit à l'alimentation ;
- La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le 18 décembre 1979 ;

Le Burkina Faso qui est l'un des pays les plus pauvres au monde a ratifié la plupart de ces conventions et déclarations. En reconnaissant différents instruments juridiques internationaux, le pays s'engage pour le droit à l'alimentation. Néanmoins, il n'existe explicitement pas aucun texte spécifique sur le plan national qui consacre ce droit qui est ignoré même des activistes de la société civile. Une étude commanditée par le Réseau africain Pour le Droit à l'alimentation (RAPDA) tire la conclusion suivante : « D'une manière générale, le droit à l'alimentation est ignoré par une large partie de la population. Cette ignorance s'explique par le faible taux de scolarisation et d'alphabétisation de la population. Cette situation est aggravée par la faiblesse du nombre d'acteurs engagés dans la défense du droit à l'alimentation » (Sanwidi M, Barry A. ; 2010 : 30)

5 PRINCIPALES CONCLUSIONS SUR L'ÉVOLUTION DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Au Burkina Faso, la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS)²⁰, à travers le système d'information des marchés (SIM), est la structure nationale de suivi de la fluctuation des prix des denrées alimentaires. C'est un dispositif cohérent de collecte, de transmission, de traitement, d'analyse et de diffusion d'information sur le marché des produits agricoles. Le début du SIM remonte aux années 1980 quand il était logé à l'Office National des céréales (OFNACER). Après la libération et la structure du marché céréalier intervenu en 1992, il est animé par le service des études de la SONAGESS. Il contribue dans le cadre de la prévention des risques alimentaires par la fourniture d'informations sur les prix des produits céréaliers. Le SIM a mis en place un dispositif de collecte dans 48 marchés de référence avec 48 enquêteurs pour la collecte des données et 11 contrôleurs pour la vérification et la transmission des données au siège sur la base d'un certain nombre de critères à savoir : l'aire occupée par les produits agricoles, les acteurs en présence, et l'accessibilité du marché. Ces collaborateurs sont : DGPER (Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale), PAM (Programme Alimentaire Mondial), FAO (Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture), et dans la sous-région (RESIMAO, CILSS, CEDEAO).

En 2011, l'État burkinabè, après concertation avec l'ensemble des acteurs de la vie économique, a pris des mesures portant sur les prix d'un certain nombre de produits de grande consommation que sont le riz importé, le riz local, l'huile et le sucre. Cette initiative a permis au gouvernement d'installer des boutiques témoins dans les différentes localités du pays avec par exemple du riz local à 7 500 F CFA le sac de 25 kg et 15 000 F CFA, celui de 50 Kg.

La SONAGESS est appuyée par les services communaux dans son fonctionnement, notamment dans le choix des sites, le recrutement d'un personnel minimal. L'approvisionnement des magasins se fait au fur et à mesure que les stocks s'épuisent dans les boutiques. Elle approvisionne aussi des boutiques placées sous la responsabilité de la Ligue des consommateurs du Burkina (LCB) ; une organisation de la société civile qui veille au respect du droit des consommateurs.

La SONAGESS s'approvisionne auprès des producteurs organisés en coopératives, des périmètres irrigués de Bagré, Banzon, Bama, Niassan et également auprès d'opérateurs économiques évoluant dans la transformation du riz paddy. Une fois ce riz acheté, la structure décortique elle-même car elle dispose d'une technologie appropriée. Elle s'approvisionne aussi en riz étuvé et blanchi directement auprès des groupements ou unions de femmes étuveuses. La SONAGESS s'approvisionne aussi en d'autres spéculations comme le maïs auprès des organisations comme la FEPAB/Bobo et l'UGCB/Mouhoun.

En plus de promouvoir la consommation des produits locaux, l'État décide de la baisse des prix des denrées pour être solidaire avec les plus démunis.

L'État Burkinabè s'implique dans la prévention des crises alimentaires par des mesures politiques qui permettent de rendre disponibles les denrées alimentaires à des prix accessibles aux ménages. Faisant suite, à cette option politique, les membres de la société civile interviennent pour s'assurer que les commerçants respectent les prix fixés.

« Oui, nous intervenons dans les deux sens. Nous intervenons sur la réglementation. Souvent, certains consommateurs nous saisissent sur le comportement de certains acteurs sur les questions de manipulation des quantités, de la qualité soit sur des produits qui sont périmés. Quand ce sont de tels cas, nous partons constater sur le terrain, ensuite nous sensibilisons le ou les intéressés et s'ils refusent de se conformer aux principes fixés par le marché, nous saisissons les forces de l'ordre pour retirer celui-ci du circuit commercial ».

(Kaya, représentant de la ligue des consommateurs)

De manière générale, entre 2012 et 2013, on remarque au Burkina Faso que la saison pluvieuse a été bonne et plus particulièrement dans la zone d'étude, au Centre-Nord. De nombreuses familles ont pris des dispositions utiles afin d'assurer une sécurité alimentaire à leurs ménages. Il s'agit d'achat et de stockage des céréales dans le but de constituer des réserves de sécurité pour leur consommation.

« Les récoltes de cette année sont meilleures par rapport aux deux saisons précédentes. Cela s'observe par la disponibilité des produits sur le marché. Tout ceci signifie que la population pourrait de mieux en mieux se prendre en charge et du coup les disponibilités d'aide ne sont pas aussi importantes comme dans le passé. Mais, il faut dire que des stocks ont été constitués pour parer aux éventuelles crises alimentaires. » (Kaya, représentant de la ligue des consommateurs)

La production céréalière nationale brute définitive de la campagne 2012-2013 a été évaluée à 4 898 544 tonnes par le Comité de prévision de la sécurité alimentaire (CPSA) avec un excédent brut national de 665 814 Tonnes. Il faut noter que les conditions de vie des populations au Burkina Faso se sont sensiblement améliorées. Cela se constate par l'augmentation du pouvoir d'achat des populations et les investissements publics de l'État avec l'aide des partenaires techniques et financiers. Cette tendance s'est renforcée entre 2012 et 2013 avec la mobilisation des ONG internationales pour l'assistance aux populations vulnérables sur le plan sanitaire (les programmes d'exemption et de subvention des frais de santé), alimentaire (distribution de vivres) et professionnel (formation professionnelle, microcrédits). Tout en reconnaissant qu'une frange importante de la population vit toujours dans un état d'extrême pauvreté, de nombreuses personnes estiment que la vie en général des gens s'est améliorée comme le fait remarquer une personne ressource dans son témoignage.

« (...) Je disais tantôt que la plupart des jeunes gens sont des commerçants dans la majorité des cas, surtout pour la ville de Kaya. Donc sans pour autant rentrer dans les détails c'est un secteur qui emploie beaucoup de gens ici. Il y a aussi l'importance des sites aurifères qui sont là, et quand on regarde les jeunes qui se donnent à cette activité, ce sont les mêmes qui entreprennent des chantiers de construction en matériaux définitifs (en dur) etc. Cela veut dire que c'est une activité qui rapporte très bien. Dans tous les cas ces personnes trouvent leurs ressources soit dans le commerce soit dans l'orpaillage. » (M. Ouédraogo, 62 ans, gestionnaire de projet à Kaya).

Une autre personne renchérit en disant que :

« Ce que les gens disent, c'est qu'il y a beaucoup de changement en bien. Ce qui est visible ce sont les moyens de déplacement : moto, vélo, voiture etc. Ensuite, les constructions se sont améliorées. Si vous regardez en ville il y a plus de construction en dur qu'en banco. Au niveau du commerce il y a beaucoup de boutiques et de nouveaux riches. En tout cas, il y a beaucoup d'indicateurs qui montent que ça bouge. » (M. Zabré, 38 ans, agent de la Mairie de Kaya).

La bonne pluviométrie, l'encadrement des producteurs par des services techniques d'agriculture, et la promotion de l'agriculture mécanisée associée à l'utilisation des semences améliorées ont permis d'avoir une bonne production agricole durant la campagne de 2012-13.

Tableau n°1 : Variation des prix des céréales entrant dans la série des produits de grande consommation dans la ville de Kaya.

Ville de Kaya	Septembre 2012	Septembre 2013	Taux d'évolution du prix (PAN- PAN-1)*100/ PAN-1) en %
Type de produits consommés régulièrement (1 Kg)	Prix	Prix	
Sorgho blanc	650	450	-31 %
Petit mil	750	500	-33 %
Maïs	600	425	-29 %
Sorgho rouge	600	450	-25 %
Riz	750	650	-13 %
Arachide	850	700	-18 %
Viande	2000	2500	25 %
Voandzou (souma)	700/850	350/600	-50/-20 %
Niébé	900	450	-50 %
Tomates	50	100	100 %
Oignons	200	200	0 %

Source : INSS/CNRST-Enquête Oxfam, collecte mensuelle des prix des denrées alimentaires depuis 2012

Dans la ville de Kaya, les prix des produits agricoles sont assez élevés par rapport à ceux du village de Nessesmentenga. Dans l'ensemble on remarque une baisse sensible des prix des céréales entre 2012 et 2013. Les baisses les plus significatives sont constatées pour le voandzou et le niébé (-50 % respectivement) et ensuite le petit mil (-33,33 %). La tomate est le seul produit ayant connu une hausse de prix (+100 %) tandis que le prix de l'oignon est demeuré stable.

Tableau n°2 : Variation des prix des céréales entrant dans la série des produits de grande consommation dans le village de Nessesmentenga.

Village de Nessesmentenga	Novembre 2012	Novembre 2013	Taux d'évolution du prix (PAN- PAN-1)*100/ PAN-1) en %
Type de produits consommés régulièrement (1 Kg)	Prix (en FCFA)	Prix (en FCFA)	
Sorgho blanc	225	300	33 %
Petit mil	300	350	17 %
Maïs	200	225	13 %
Sorgho rouge	200	300	50 %
Sucre	750	800	7 %
Voandzou	425	450	6 %
Niébé	525	450	-14 %
riz	850	800	-6 %
Tomates	100	100	0 %
Oignons	100	100	0 %

Source : INSS/CNRST-Enquête Oxfam collecte mensuelle des prix des denrées alimentaires mars 2014

À l'inverse de la ville de Kaya, les prix des denrées alimentaires dans le village de Nessemtega ont pour la plupart enregistré une hausse. Toutefois la variation dans l'ensemble n'est pas exagérée. La hausse de prix la plus importante concerne le sorgho rouge (+50 %). Le Niébé et le riz ont cependant connu des prix légèrement à la baisse, mais les prix des oignons et tomates sont restés stables.

C'est peut-être le contexte du milieu rural qui explique le bas prix des produits au regard du faible pouvoir d'achat des villageois. En plus, c'est dans ces localités que l'on retrouve beaucoup de ménages démunis.

Dans l'ensemble, les prix des produits agricoles, même lorsqu'ils sont en hausse à Nessemtega (milieu rural) demeurent plus bas que ceux observés à Kaya (milieu urbain), sauf pour le riz et la tomate, qui ne sont du reste pas des denrées de consommation courante. De l'observation des tableaux 1 et 2 ci-dessus, on retient essentiellement que la spéculation sur les prix des denrées alimentaires est plus accentuée dans la ville de Kaya par rapport à Nessemtega.

Au Burkina Faso les fonctionnaires utilisent leurs salaires pour entretenir un réseau familial qui va de leur lieu de résidence à leur village d'origine. Pendant les périodes d'abondance des années 60 c'est en campagne que la plupart des fonctionnaires s'approvisionnaient en céréales, volaille et bétail. Les sécheresses répétitives depuis 1974, et la paupérisation constante des populations rurales ont modifié la tendance. Les revendications salariales tiennent aussi compte de cette dimension. Les travailleurs du public et du privé font « circuler l'argent » et l'augmentation de leur pouvoir d'achat déteint positivement sur l'économie nationale. Pourtant au Burkina Faso l'augmentation est toujours timide et intervient souvent après des remous sociaux orchestrés par les luttes syndicales.

En ce qui concerne ces trois dernières années, c'est suite à la crise politico-militaire survenue au Burkina Faso en 2011, que le gouvernement a initié plusieurs mesures permettant d'accroître le pouvoir d'achat des populations. Cette crise a amplifié les revendications syndicales en vue de l'obtention de meilleures conditions de vie. C'est dans ce sens que les autorités ont décidé la baisse du prix des produits de grande consommation ainsi que la revalorisation des salaires des agents de la fonction publique (Conseil des ministres du mercredi 11 septembre 2013). Il a été décidé d'une hausse des salaires de 4 à 5 %, et de la création de près de 90 000 emplois. Les salaires des universitaires et des chercheurs ont aussi été revalorisés. Les allocations attribuées aux étudiants ont connu une hausse. Le montant global évalué l'enveloppe est estimé à 54,7 milliards Cfa²¹.

Le 24 mars 2014 en séance extraordinaire, le gouvernement a décidé la mise en œuvre d'une nouvelle grille indemnitaire en vue d'une revalorisation des revenus des travailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2014. Toutes ces mesures bien que positives n'ont pas atteint le niveau de satisfaction selon les travailleurs, car parallèlement certains produits de grande consommation tels que le gaz et le carburant ? ont subi une hausse de prix.

6 RESPONSABILITÉS LOCALES PAR RAPPORT AU DROIT À L'ALIMENTATION

L'option d'une économie libérale traduite dans les textes et régissant le secteur du commerce milite en faveur de la fixation des prix des produits par le marché. Aussi, le Burkina Faso faisant parti d'un espace communautaire rallie ses instruments à ceux de l'espace UEMOA et de la CEDEAO. Il conduit des réflexions à travers les services de contrôles dans la perspective de contrer les spéculations sur un certain nombre de produits de grandes consommations en vue d'assurer leur accessibilité aux populations.

On constate des spéculations issues de la rétention volontaire des denrées par les commerçants pour créer une pénurie artificielle, une inorganisation des producteurs, un mauvais état du réseau routier entre les villes et les marchés de céréales. Tout cela handicape le circuit de distribution/commercialisation des denrées agricoles. En outre, les périodes de récoltes, coïncident avec la rentrée scolaire et la période des funérailles occasionne des ventes de céréales et d'épuisement des stocks des producteurs qui se retrouvent sans réserves de nourritures quelques mois plus tard.

Le souci de trouver des débouchés à leur production a conduit les producteurs à se regrouper en coopératives, et en groupements villageois. Ces organisations travaillent pour une mise sur le marché de leurs récoltes. Leur stratégie consiste en une collecte des productions agricoles de leurs membres qu'ils stockent puis à négocier des prix de vente en vue de leur écoulement sur le marché. Ceci permet de vendre leurs produits de récoltes à un prix relativement stable et avantageux pour en tirer des bénéfices. Ce qui leur permet de promouvoir l'épanouissement économique et social de ces membres. L'Union des groupements pour la commercialisation des produits agricoles de la Boucle du Mouhoun est citée en exemple. Elle a pu mettre en place un réseau de distribution et recherche des clients pour l'écoulement des productions. C'est ainsi qu'à travers l'union, des productrices ont écoulé cinquante tonnes de haricot avec le PAM pour une valeur de 21 000 \$. (CILSS, 2010²²).

Les efforts de production ont donné aussi lieu à des exportations de certains produits de rente comme le sésame, le soja et l'arachide. Cependant, une filière comme celle du riz dont la quantité de production n'arrive pas à couvrir les besoins nationaux dispose d'énormes potentialités. Selon le plan directeur des filières prioritaires, l'Afrique de l'Ouest importe environ 40%²³ de sa consommation en riz. Au niveau national, si les importations de riz sont récurrentes, certaines parties du pays enregistrent néanmoins des excédents même s'ils ne sont pas de nature à couvrir tout le besoin en riz. Des disparités existent entre les différentes régions du fait de la disponibilité des ressources en eau et des espaces aménagés pour sa production. Certaines denrées comme le maïs, le sorgho blanc, le petit mil, le niébé et les semences de riz sont exportées dans la zone CEDEAO.

À cet effet, L'Agence de Promotion des Exportations (APEX) organise des foires pour faciliter les contacts entre les producteurs et les exportateurs, sensibilise ces derniers sur les normes de qualité requise pour la conquête de marchés étrangers tels que les marchés européens.

Les instruments de régulation commerciale au niveau communautaire tel le tarif extérieur commun (TEC) vise à favoriser l'ouverture de l'espace sur l'économie mondiale²⁴. Cependant, malgré les discours qui tendent à le présenter comme un instrument de protection de la production communautaire, le TEC est fortement contesté par les producteurs et les organisations de la société civile qui estiment qu'il ne protège pas l'agriculture locale.

La responsabilité face à la pénurie alimentaire qui peut toucher les populations est principalement attribuée par celles-ci à l'État. Lorsque celles-ci ont faim, elles montrent du doigt l'État et ses démembrements qui ne feraient pas grand-chose pour les aider à subvenir à leurs besoins alimentaires. Par rapport aux conditions climatiques, c'est plutôt un sentiment de fatalité qui anime producteurs et consommateurs qui s'en remettent à Dieu. Cela a été confirmé lors des échanges entre producteurs et le chef de l'État lors des récentes journées nationales du paysan (10 au 12 avril 2014).

De même, l'État accompagne les producteurs afin de leur permettre d'accroître leur production comme nous l'indique le ministre de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire lors d'une conférence de presse le mardi 19 février 2013 à Ouagadougou : *« Les mesures de soutien du gouvernement à la production se sont concrétisées par des subventions. La subvention de semences améliorées de 6 413 tonnes à hauteur de 5,4 milliards de F CFA, celle en engrais minéraux de 10 460 tonnes à hauteur de 5 milliards, la subvention en pesticides de 7 880 litres à hauteur de 65 millions F CFA et les appuis aux équipements agricoles à hauteur de 1,84 milliard de F CFA ont été enregistrées , dans le cadre de l'appui-conseil des producteurs dans les filières prioritaires, 1 307 visites commentées ont été organisées autour des outils de vulgarisation au profit de 63 155 producteurs dont 22 500 femmes ».*

7 ACTEURS STRATÉGIQUES ET RESPONSABILITÉS FACE À LA FAIM

Il faut rappeler que sur le plan politique, le Burkina Faso a mis en place des stratégies d'accompagnement et de soutien aux populations vulnérables qu'il évalue régulièrement. Dans la région du Centre-Nord, et plus particulièrement la province du Sanmantenga (zone d'étude), les ONG telles que : OCADES, ATAD, PLAN-Burkina, Afrique Verte, PROJET-Viim, Save the Children, de même que les services étatiques que sont la SONAGESS et ses démembrements, les services de l'action sociale, la section locale de la ligue des consommateurs, interviennent dans la protection sociale des populations vulnérables. D'autres structures interviennent dans le renforcement des capacités de production à la base, l'assistance alimentaire des populations vulnérables. La responsabilité face à la famine va du ménage à l'État comme l'affirme ce chef de ménage.

*« Je pense que c'est d'abord leur famille respective et dans une large mesure le village et le gouvernement qui ont la responsabilité de protéger les gens contre la faim »
(M. Bamogo, chef de ménage, 53 ans, agriculteur à Nessemtennga.)*

Toutefois la responsabilité de l'État, ressort le plus souvent des propos des enquêtés. L'État à travers le chef de l'État doit s'occuper de tous et le chef de ménage de sa famille.

« Le président du Faso, ainsi que le chef de ménage d'où provient l'affamé sont responsable. (...). Nous avons appris qu'en cas de faim, c'est le PAM qui vient en aide aux gens. Ils ont les moyens et ont pitié des populations qui souffrent, sinon ils ne sont pas responsables » (M. Sana chef de ménage, 60 ans, cultivateur à Kaya).

Cette conception est en phase avec la logique culturelle d'après laquelle les hommes ne sont censés s'engager à fonder un foyer que lorsqu'ils estiment pouvoir satisfaire les besoins minimaux des femmes et enfants. Dans le même sens le chef d'un territoire à la responsabilité de garantir les besoins essentiels de ses « sujets ».

« Les responsables en cas de faim sont : Le chef de ménage et L'État à travers son premier responsable. L'État a la responsabilité de protéger les gens contre la faim parce que c'est à lui qu'appartient le pays ; le chef de ménage aussi parce que c'est à lui qu'appartient la famille. » (M. Sawadogo chef de ménage ; 33 ans, cultivateur à Nessemtennga).

D'autres personnes sont convaincues que les moyens sont mis à la disposition de certaines structures, autres que celles de l'État, afin qu'elles puissent les soutenir en cas de besoin.

« La responsabilité de protéger les gens contre la faim est partagée entre l'État, les ONG, les structures religieuses et les associations de soutiens communautaires. Parce qu'à mon avis, ces structures disposent de beaucoup de moyens... » (M. Sawadogo chef de ménage, 35 ans, animateur communicateur à Kaya).

Dans les habitations, les populations vivent selon les cultures qui les caractérisent et définissent les normes et les règles du vivre ensemble, il est recommandé de ce fait que les gens les plus nantis viennent en aide au plus pauvres. Cela est courant entre les membres d'une même famille, d'un même quartier, voire d'un même village. La mise en œuvre de la solidarité sociale fait qu'il serait presque indécent d'avoir à manger à côté de gens qui ont faim. Même en milieu

urbain, il n'est pas rare de voir les plus riches soutenir les plus pauvres par des aides ponctuelles. La responsabilité est avant tout une question morale.

Les populations n'ont pas une idée exacte de ce qu'est le droit à l'alimentation. Cette notion est plutôt floue dans leur esprit. Par contre en cas de difficulté à se nourrir il arrive à situer les responsabilités sociales Est-ce qu'elles peuvent se plaindre et où peuvent-elles le faire ? Ce sont des questions que se posent souvent les populations.

Dans la ville de Kaya, la Mairie représentant l'État, est responsable globalement de tous les problèmes qui peuvent advenir selon elle. Les manifestations contre la vie chère sont le plus souvent dirigées contre ces structures. A la question de savoir si un individu a un quelconque droit à l'alimentation, ce responsable coutumier répond : *« Bien sûr qu'il a droit! En principe, la communauté devrait prendre des mesures pour leur (les individus) assurer le minimum. On ne comprend pas que certaines personnes jettent les excédents alors que d'autres n'ont pas le minimum vital quotidien. Pour assurer le mécanisme de droit c'est le rôle de l'action sociale (...). Par l'État, ils doivent être garantis. L'État fait quelque chose. C'est bon mais pas assez. (...) Je ne connais pas ces droits. Mais selon moi, il doit y avoir un droit à s'alimenter et ne pas mourir de faim. (...) Le droit à la nourriture en quelque sorte c'est le droit à la vie. Comme on n'a pas le droit de tuer, on a l'obligation de maintenir tout le monde en vie. C'est un principe tout simplement »* (M. Zabré, 38 ans, chef coutumier à Kaya).

Les enjeux économiques sont si importants dans la mesure où, nombre de personnes sont enclines à la recherche effrénée de fortune, et fortement tentées par des fraudes. Il s'avère donc indispensable de mettre en place des mécanismes de contrôle pour que les gens respectent les tarifs fixés pour la vente des produits agricoles. Du point de vue des personnes interrogées à cet effet, des sanctions doivent être prises à l'encontre des acteurs des filières commerciales qui ne respectent pas les textes qui règlementent les prix sur le marché :

« Il faut obligatoirement un système de contrôle. Faire en sorte que ceux qui sont responsables agissent comme il se doit. Dès lors qu'on prévoit un système de contrôle, il faut trouver les moyens pour soutenir les individus et en cas de manquement il faut sanctionner. Le pire, c'est que les sanctions qui vont mettre fin aux détournements sont prises à l'encontre des petits voleurs. Ce n'est pas ceux qui prennent les « calebassées » mais plutôt les grands délinquants. Il faut que cela change », (M. Kargougou, 63 ans, Conseiller à la Mairie de Kaya).

Ainsi, selon les personnes interrogées, les pouvoirs publics sont les principaux responsables de la protection des personnes contre la faim.

« De manière générale, c'est l'État qui est le premier responsable à travers ses services déconcentrés comme les démembrements de l'action sociale, de la SONAGESS. Il y a aussi des associations et les ONG humanitaires » (M. Ouédraogo, 40 ans, représentant de la ligue des consommateurs, Kaya).

Les services de l'État sont responsables d'assurer la sécurité alimentaire et de venir en aide aux populations vulnérables. Les élus locaux ne sont point épargnés. Les populations qui votent pour eux s'attendent à ceux qu'ils satisfassent leurs besoins essentiels : se loger et se nourrir surtout. Néanmoins, les degrés de satisfaction des sollicitations des indigents dépendent des moyens disponibles. Et le plus souvent, c'est en cas de grandes catastrophes que de nombreux dons et legs sont faits à l'adresse des services sociaux qui les redistribuent aux personnes vulnérables. En dehors de ces situations conjoncturelles, c'est un service d'assistance minimale qui est assuré au profit des plus démunis.

« Cela aussi dépend de la difficulté et l'action sociale reçoit des dons pour faire des distributions. Ils font cela en fonction de ce qui rentre dans leur caisse. La mairie prévoit dans son budget la prise en charge des fous et des indigents », (M. Kargougou, 63 ans, Conseiller municipal à Kaya).

Pour lutter contre la faim, les populations vulnérables reçoivent de l'assistance par le biais de l'État, des ONG, et des entreprises privées, ainsi que des autorités religieuses (catholique, musulmane, protestante et coutumières), etc. Des céréales. Leur sont ainsi distribué gratuitement ou vendues à prix subventionnés.

Parmi les acteurs qui interviennent pour garantir la sécurité alimentaire, ceux qui ont contribué en 2012 et 2013 dans ces deux sites sont les ONG suivantes : SOS Sahel, ATAD, Plan-Burkina. Elles ont soutenu plus de 2000 indigents et ces indigents ont été sélectionnés dans 77 villages en plus de la ville de Kaya. En 2012, ils leur ont donné 11 000 francs CFA par mois pendant deux mois. En 2013, ils ont donné 12 000 francs CFA par mois pendant trois mois. Il faut noter qu'au Burkina Faso, un seul individu peut avoir plusieurs personnes à sa charge et dans le souci de minimiser les dépenses domestiques, les chefs de ménages profitent de la vente des céréales à prix social pour constituer un stock de sécurité.

« Lorsque les vivres de la SONAGESS sont arrivés (vendus à prix social), beaucoup sont venus les acheter pour les donner à d'autres membres de la famille. Ils trouvent qu'en achetant là-bas, ils ont beaucoup de sacs » (M. Kargougou, 63 ans, conseiller municipal à Kaya).

Dans les deux sites, on constate une évolution importante en faveur de la lutte contre le chômage. Il s'agit entre autre du placement des enfants dans les centres de formation aux métiers afin de les soustraire des sites miniers. Sur le plan sanitaire, c'est la reconduction des programmes de prise en charge sanitaire gratuite des enfants de 0 à 5 ans, et la lutte contre la malnutrition.

Tout cela a un effet positif sur la sécurité alimentaire.

8 LES MOUVEMENTS SOCIAUX D'ACTIONS CONTRE LA FAIM

Au Burkina Faso, à la faveur de la crise économique internationale de 2008, et suite aux émeutes contre la vie chère, les acteurs de la société civile se sont regroupés pour mettre en place une Coalition contre la vie chère (CCVC). Cette coalition est composée de syndicats, d'associations de défense des droits humains et de partis politiques d'opposition. Elle a organisé des événements et des actions de protestations et d'interpellation du gouvernement. La CCVC agit de sorte à lutter contre la vie chère, la corruption, l'impunité, la fraude et pour les libertés.

En 2011, le gouvernement a pris des mesures contre la vie chère. Celles-ci avaient pour but de faire baisser les prix des denrées sur le marché et rendre ainsi accessibles aux Burkinabè moyen, les produits de première nécessité que sont le sucre, le sel, le riz et l'huile alimentaire. Il s'est agi également, suite à une concertation tripartite entre commerçants, syndicats et associations de consommateurs de procéder à un plafonnement des marges bénéficiaires pour les commerçants et à la création de boutiques-témoins pour rendre disponible et accessible les produits de grande consommation, notamment le riz et autres céréales pour les populations. Des décisions ont ainsi été prises pour stabiliser les prix des denrées de premières nécessités et de procéder aux contrôles inopinés dans les magasins des commerçants. Ceci afin d'éviter la spéculation et la volatilité des prix des denrées alimentaires.

En janvier 2014, l'État a procédé à la mise en œuvre des mesures sociales qui se traduisent par l'augmentation de la grille indemnitaire des fonctionnaires, l'octroi de crédits pour les petites et moyennes entreprises, et la création d'emplois à haute intensité de main-d'œuvre. Toutes ces mesures visent à diminuer la précarité des conditions de vie des populations urbaines et rurales. La CCVC veille à ce que ces mesures soient appliquées. Les populations à travers des cadres

organisés ou non sont prompts à réagir par des manifestations de rue plus ou moins violentes, afin d'interpeller les pouvoirs publics jugés comme principaux responsables de leur situation en cas de difficulté à se nourrir.

9 RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous ont été formulées à partir des entretiens réalisés sur les deux sites. Elles sont essentiellement adressées à l'État et à ses structures déconcentrées et décentralisées. Elles peuvent être synthétisées comme suit :

A- Sur l'appui aux personnes vulnérables

Renforcer le processus d'identification des indigents et le ciblage des pauvres et autres personnes vulnérables dans la mise en œuvre des mécanismes de filets sociaux (soutien alimentaire, etc.) en particulier de protection sociale en générale

B- Sur le contrôle des prix

Garantir un prix minimum pour les denrées alimentaires (productions locales des paysans comme les céréales par exemple ?) et renforcer le contrôle par la mise en place d'un système « de police des prix de proximité » ;

C- Sur le financement du secteur agricole

Améliorer l'accès aux crédits des femmes et des jeunes dans les activités d'agro-business, des superficies aménagées, des équipements et mettre en place des mécanismes d'incitation à la consommation des produits et mets locaux par les populations notamment les consommateurs urbains ;

D- Sur les textes de loi

Adopter une loi sur la sécurité alimentaire qui protège les petits producteurs et productrices et qui garantisse le droit à l'alimentation pour tous les consommateurs.

Vulgariser en langue locale (traduction en langues nationales /sensibilisation, etc.) la loi sur le foncier rural et veiller à son application.

CONCLUSION

Au Burkina Faso, de 2012 à 2013, le pouvoir d'achat des populations a sensiblement augmenté, de même que le coût de la vie. Les politiques de lutte contre la faim sont en perpétuelle révision pour plus d'efficacité. Afin de réduire l'impact négatif de la volatilité des prix des produits agricoles sur les consommateurs, des mesures ont été prises sur le plan politique concernant la vente des produits alimentaires de première nécessité à un prix accessible aux populations. Cependant, des problèmes demeurent.

Les populations ont constamment le regard tourné vers les autorités pour tout ce qui concerne la satisfaction de leurs besoins alimentaires. Le droit à l'alimentation et la responsabilité des acteurs face à la faim, s'inscrivent à différents niveaux. Au niveau communautaire, chaque personne est moralement tenue pour responsable de la faim de son prochain dans l'esprit de la solidarité. Au sein des ménages c'est le chef de ménage qui est responsable. Au delà du cadre familial, c'est l'État (et ses structures déconcentrées et décentralisées,) qui est présenté comme étant responsable de la sécurité alimentaire, de la faim des populations.

Les ONG, associations et autres organismes caritatifs sont généralement considérés comme des structures qui travaillent pour améliorer les conditions de vie des populations. Ils ne sont pas responsables en cas de famine, même si certaines personnes estiment que les moyens dont ils disposent leur imposent un devoir de solidarité.

NOTES

- 1 <http://fr.allafrica.com/stories/201302200427.htm>
- 2 Journal LeFaso.net du samedi 22 février 2014 : "Sécurité alimentaire au Burkina : 1,3 million de personnes en situation de risqué"
- 3 Propos du coordonnateur humanitaire régional pour le Sahel, par ailleurs sous-secrétaire général des Nations Unies, Robert Piper, le 17 février 2014 à Ouagadougou).
- 4 INSD (2010) : La région du Centre Nord en chiffres. Ministère de l'Economie et des Finances. Burkina Faso.
- 5 INSD 2010
- 6 INSD 2010
- 7 Projet de valorisation des résultats de recherche (septembre 2009) : « Programme de valorisation des résultats de recherche et des innovations au Burkina Faso » Programme de travail 2009-2012
- 8 SNS « évolution des superficies et des productions semencières », 2001-2012
- 9 (article publié le 17 novembre 2013 par l'Agence de Presse Africaine <http://news.aouga.com/h/17314html> consulté le 6 mai 2014).
- 10 <http://www.lefaso.net/spip.php?article40978> , jeudi 3 mars 2011 : « CONFLIT FONCIER A YENDERE : Une bombe à désamorcer rapidement »
- 11 Assemblée Nationale ; 2 juillet 2012 : « Loi n° 034-2012/an portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso », 86p
- 12 Ministère de l'Agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, "Stratégie opérationnelle et programme de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté, 2003
- 13 <http://www.lefaso.net/spip.php?article48933>, mardi 3 juillet 2012 : « PÔLE DE CROISSANCE DE BAGRE : Plus de 1500 paysans dans le train du développement » en ligne ; consulté le 3 octobre 2013
- 14 <http://www.lefaso.net/spip.php?article51680>, vendredi 7 décembre 2012, « Alphonse Ouédraogo, Directeur général de l'AMVS : « La volonté du gouvernement est de faire du Sourou, un véritable pôle de croissance » en ligne : consulté le 3 octobre 2013
- 15 Elie Kaboré, 16 décembre 2013 : « Nord/Sahel Vers la mise en place d'un pôle de croissance minier »; in <http://www.fondationsemafo.org/assets/files/LeconomisteDuFaso16dec2013.pdf>; consulté le 14/08/2014
- 16 <http://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/publication/the-new-role-of-safety-nets-in-africa> consulté le 28/04/14
- 17 Jonas Apolinaire Kaboré, « Une aubaine pour de petits producteurs de riz » il L'observateur Paalga N°8616 du jeudi 08 mai 2014. pp 27
- 18 <http://www.irinnews.org/fr/ReportFr...> en ligne, consulté le 08/07/14
- 19 <http://www.fao.org/righttofood/a-propos-du-droit-a-l'alimentation/fr/#.U8CCDh7I7IU> consulté le 10/07/2014
- 20 Plan de présentation du SIM/SONAGESS
- 21 Site premier ministère du Burkina Faso ; compte rendu du conseil des ministres n°010 du 24 mars 2014, http://www.gouvernement.gov.bf/spip.php?page=impression&id_article=1335 Consulté le 04 juillet 2014
- 22 Bulletin conjoint RESIMAO -CILSS Janvier-Février-Mars 2010
- 23 UEMOA « compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA, plan directeur des filières prioritaires » la Commission, Avril 2007
- 24 Table ronde 2 sur le commerce intra-régional et le processus d'intégration en Afrique : quelles perspectives pour le développement durable, la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté, Libreville, Juillet 2000

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abdou Karim SAWADOGO, 2008, « Mesures gouvernementales contre la vie chère : Un coup d'épée dans l'eau » In *Observateur*, Article N°2685, mis en ligne, 14/05/2008, consulté le 08/10/2013. URL : <http://www.lefaso.net/spip.php?article26851>

Adama TIENDREBÉOGO, 2011, « Mécanismes De Suivi Périodique Des Prix Des Produits Alimentaires De Grande Consommation » : rapport final d'étude, P122

Alban KINI, 2013, « PÔLE DE CROISSANCE DE BAGRÉ: Plus de 1500 paysans dans le train du développement », In *Journal Sidwaya*, Article 6140, <http://www.sidwaya.bf/quotidien/spip.php?> Consulté le 3/10/2013

Aline Verlainé KABORE, 2011, Société nationale de gestion des stocks de sécurité : faire baisser les prix des produits de grande consommation In *journal Sidwaya*, <http://www.sidwaya.bf/quotidien/spip.php?> Consulté le 8/10/2013

André Moïse TRAORÉ & Al, 2012, *Plan national d'organisation et de coordination de secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR) « volet sécurité »*, In *Plan opérationnel, Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (MAH) Tome 2* : p98

Assemblée Nationale, 2 juillet 2012 : « Loi n° 034-2012/an portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso », 86p

BANQUE MONDIALE, (2014) « Le nouveau rôle des filets sociaux en Afrique subsaharienne », <http://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/publication/the-new-role-of-safety-nets-in-africa> consulté le 28/04/2014

Benoît Faivre DUPAIGRE & al, 2006, « étude sur la compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA (élaboration d'un argumentaire de choix de filières) », rapport d'étude : p296

Bio-Suisse ; FiB, 2013, « Les principes de la fertilité des sols 2013 », <https://www.fibl.org/fileadmin/documents/shop/1587-fertilite-des-sols.pdf> consulté le 30/09/2013

BURKINA FASO 2010, *Programme Mondial pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire/Burkina Faso 2011- 2015*, Document de requête.

BURKINA FASO, 2011, *Programme national du secteur rural 2011-2015* : p67

CILSS. 2012, *Bonnes pratiques agro-sylvo- pastorales d'amélioration durable de la fertilité des sols au Burkina Faso. – Ouagadougou* 194p.

Confédération Paysanne du Faso (C.P.F.), 2013, *mémoire paysan sur la loi d'orientation agro sylvo-pastorale halieutique et faunique (LOASPHF)* ; Ouagadougou, CPF, 13p

Daniel P. KABORE, 2007, *Efficiences techniques de la production rizicole sur les périmètres aménagés du Burkina Faso*, document de travail DT-CAPES n°2007, 30p

Daouda Emile OUEDRAOGO, « La volonté du gouvernement est de faire du Sourou, un véritable pôle de croissance » : Alphonse Ouédraogo, Directeur général de l'AMVS, In *Sidwaya*, N°9230, <http://www.sidwaya.bf/quotidien/spip.php?> Consulté le 03/10/2013

FAO, À propos du Droit à l'alimentation in <http://www.fao.org/righttofood/a-propos-du-droit-a-l'alimentation/fr/#.U8CCDh717IU> consulté le 10/07/2014

FIDA (Fonds international de développement agricole, 2012, « Sécurité foncière et réduction de la pauvreté », <http://www.ifad.org/pub/factsheet/land/f.pdf>, consulté le 30/09/2013

Grain de sel, 2011, « Enjeux liés à la production, accroître durablement la production de céréales : un défi pour l'UGCPA-BM, Grain de sel n° 54-56, 26p

Grégoire B. BAZIE, « projet pôle de croissance de Bagré : Une opportunité de tendre vers l'autosuffisance alimentaire » article N°47407, <http://www.lefaso.net/spip.php?> Consulté le 3/10/2013

Jean-Luc SENOU, 2000, « quelles perspectives pour le développement durable, la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté », Table ronde 2 sur le commerce intra-régional et le processus d'intégration en Afrique Libreville, 23p

Jonas Apolinaire KABORÉ, 2014, « *Une aubaine pour de petits producteurs de riz* » In *Observateur Paalga* N°8616.

Mamoudou TRAORE : « CONFLIT FONCIER A YENDERE : Une bombe à désamorcer rapidement », <http://www.lefaso.net/spip.php?article40978>, consulté le 3 octobre 2013

Maurice Sanwidi, Amadou Barry, 2010, « Etat des lieux du droit à l'alimentation au Burkina Faso », Rapport d'étude RAPDA, 35p

Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, 2007, « politique nationale de l'action sociale » ; 55 p

REMERCIEMENTS

La présente recherche a été effectuée par des chercheurs de l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS), qui est l'un des quatre instituts du Centre national de la recherche scientifique et technologique. Il est sous la responsabilité directe du Département socio-économie et anthropologie du développement (DSEAD) dirigé par Dr Ludovic O. Kibora, maître de recherche en anthropologie. Ce département conduit des programmes de recherche abordant plusieurs thématiques dont l'assainissement, les conditions de vie des populations dans les zones défavorisées, les politiques de décentralisation et de gouvernance dans le secteur de la santé, les représentations sociales dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Les chercheurs suivants ont participé à la présente recherche : Dr Nakoulma Goama Arouna (géographe), Dr Zerbo Roger (anthropologue) Dr Korahiré A. Joël (économiste). Ils ont été assistés par Mr Dayamba Kayaba. Francis et Mme Baziemo/Hema Kala Brigitte tous deux techniciens supérieurs de recherche. Les enquêtes terrains supervisées par les membres de l'équipe ont été conduites par des étudiants en sciences sociales et humaine que sont : M. Mando Guibril, Mme Kangambéga Aline, M. Segda Ablassé, et Mme Bambara Nadège.

Nos remerciements vont particulièrement aux communautés de Kaya et Nassemtenga, aux autorités coutumières et aux élus locaux. Nous remercions également les partenaires du bureau Oxfam de Ouagadougou, le représentant local de la ligue des consommateurs, les structures du ministère de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire qui nous ont fourni des informations pertinentes permettant d'enrichir ce rapport.

Nous terminerons en remerciant les collègues chercheurs du CNRST et de l'Université de Ouagadougou dont les échanges autour du rapport ont été très instructifs.

Oxfam et IDS sont embarqués dans un projet de recherche de quatre ans pour mieux comprendre l'impact que la volatilité des prix alimentaires a sur différentes communautés dans le monde entier. Le projet a pour but de combler l'écart dans la recherche de preuve et la compréhension de l'impact que la volatilité des prix alimentaires ont sur les vies des pauvres vivant en milieu rural et dans des zones urbaines, y compris sur le revenu personnel et le budget des ménages, la santé, la sécurité sociale et familiale. Le présent rapport de recherche national est une contribution à ce projet. Ce rapport de recherche a pour vocation de contribuer au débat public et inviter au retour d'information sur le développement et la pratique de la politique humanitaire. Il ne reflète pas nécessairement les positions d'Oxfam, la politique d'IDS. Les points de vue exprimés ici sont donc ceux des auteurs et non ceux d'Oxfam ou IDS.

© Oxfam International mars 2015

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-824-2 en mars 2015.
Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez visiter www.oxfam.org.

IDS

L'« Institute of Development Studies » (IDS) est une organisation mondiale caritative leader dans les secteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'information en matière de développement international. Pour de plus amples informations, veuillez consulter www.ids.ac.uk

Financé par

